

COMMUNE DE PALLUD

TABLEAU DES SIGNATURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 MARS 2024

À 19 h 30

Ordre du jour :

I. ÉBOULEMENTS SUR DIVERSES ROUTES - Demande de subventions - Dotation de solidarité (DSEC) – Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (FREE) - Guichet Unique



II. CITY PARK - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

III. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

IV. DIVERS

Date d'arrêt du Procès-Verbal : 05/04/2024

Signatures :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE	OBSERVATIONS
DUNAND-SAUTHIER	James	Maire		
GONTHARET	Colette	Secrétaire		

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7 - Présents : 9 Votants : 9

Présents : Dunand-Sauthier James, Carera Evelyne, Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Chirouze Patrice, Charlier David, Doret Christophe, Gontharet Colette, Pavillet Jérôme

Excusés : Cerutti Corentin, Codecco Florence, Negro Nathalie, Simon Gaëlle

Secrétaire : Gontharet Colette

L'ordre du jour est le suivant :

- I. ÉBOULEMENTS SUR DIVERSES ROUTES - Demande de subventions - Dotation de solidarité (DSEC) – Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (FREE) - Guichet Unique**
- II. CITY PARK - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport**
- III. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**
- IV. DIVERS**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02/02/2024 est approuvé à l'unanimité.

I. ÉBOULEMENTS SUR DIVERSES ROUTES

1) Demande de subventions - Dotation de solidarité (DSEC) – Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (FREE) - Guichet Unique : Le Maire expose au C. M. que suite aux pluies intenses des deux derniers mois de l'année 2023. Des glissements de terrains et des dégâts sont constatés sur les routes de la Biolle, des Combets, de Lançon et sur le chemin du Chozal.

Ces travaux nécessitent des évacuations, terrassements, enrochements, reprise de chaussées.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 48 200.00 € HT.

L'Etat en concertation avec le Conseil départemental de la Savoie a mis en place un guichet unique de demande de subventions.

Il précise que la démarche de dépôt du dossier de demande a été faite le 9 février. Par courrier en date du 21 février une autorisation est accordée pour un démarrage anticipé sans entraîner un rejet de la demande.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve les travaux pour un montant total de 48 200.00 € HT. Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes compétents, Adopte le plan de financement suivant : subventions, autofinancement. Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

(Délibération 05 Présents :9 Votants : 9 Pour :9 Contre :0 Abstention :0)

II. CITY PARK

1) Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport : Le Maire expose au C. M. le projet de réalisation d'un City park. L'objectif est de réunir plusieurs activités sportives sur un même stade. Ainsi, enfants ou adultes peuvent se retrouver sur un même terrain multisports afin de jouer au football, au basket, au handball, faire de l'athlétisme et bien d'autres choses. Il sera un outil indispensable pour la pratique du sport à l'école. Le City park a vocation à être en libre accès afin que tout le monde puisse en profiter.

L'implantation se situerait sur le terrain de jeux actuel, au lieu-dit : Plan Ville.

Considérant l'estimation des travaux d'un montant de : 100 865.00 € H.T comprenant :

- Construction d'une plate-forme adaptée : 31 826.00 € H.T
- Installation du City park : 69 039.00 € H.T

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve le principe du projet présenté, approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant total de 100 865.00 € H.T. Approuve le plan de financement comme suit : Subvention de l'Agence Nationale du Sport la plus élevée possible - Subvention DETR 2024 : en cours de demande (*estimation : 25 000.00 €*) - Subvention de la Région dispositif « Contrat ruralité » en cours de demande (*estimation 20 000.00 €*) - Autofinancement

Sollicite une subvention de l'Agence Nationale du Sport pour un montant le plus élevé possible afin de faire face à ces dépenses.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la commune. Dit que le terrain appartient

à la commune. Atteste du non commencement de l'opération avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Charge le Maire de la suivie du dossier et des signatures nécessaires sur les pièces relatives à la présente décision.

(Délibération 06 Présents :9 Votants : 9 Pour : 9 Contre :0 Abstention :0)

III. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La commune de PALLUD possède deux bâtiments municipaux possédant des toitures pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.

Ces deux toitures sont déjà équipées de panneaux photovoltaïques.

Les bâtiments municipaux sont récents (mairie 13 ans, école 2 ans) très peu énergivores. Ils sont chauffés par des pompes à chaleur, la mise en place d'une énergie renouvelable type réseau de chaleur ne se justifie pas.

La mairie ne possède pas de terrains pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la non proposition de ZAENR sur sa commune

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

Charge M le Maire de transmettre, cette délibération, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT.

(Délibération 07 Présents :9 Votants :9 Pour : 8 Contre :0 Abstention :1 Charlier David)

IV. DIVERS

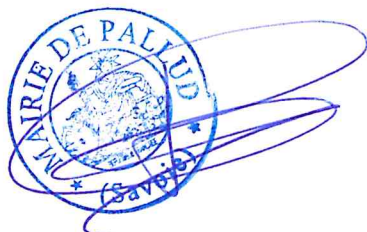
- Repas des + de 65 ans : dimanche 7/04 à 12h à la Salle communale

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/03/2023
Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 05/04/2024
PUBLICATION : le 09/04/2024

Ainsi fait et signé par le maire et le secrétaire

Le Maire,
James DUNAND-SAUTHIER

Le secrétaire de séance,
Colette GONTHARET



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Colette Gontharet mentioned in the text above.